



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 24 janvier 2022 à 20H00**

Département du Rhône
Commune d'ODENAS
Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'ODENAS s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire d'ODENAS.

Le Conseil municipal a été convoqué par Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire, par courrier du 17 janvier 2022, adressé par voie électronique à chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17 janvier 2022.

Membres présents : Monsieur François BERTIN, Madame Marine BONNET, Madame Danielle CUCCHIARO, Monsieur Jean-Benoît DE CHABANNES, Madame Marie-Claude FAYARD, Madame Evelyne GEOFFRAY, Monsieur Jean-Marc GUERIN, Monsieur Bernard PHILIPPE, Monsieur Julien RUET, Madame Marie-Françoise TRICHARD, Monsieur Michel TRICHARD

Membres excusés : Monsieur Karl ALCOR, Madame Catherine BRANCHE, Madame Agnès DUBOST, Monsieur Rémy VARICHON.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3) Acquisition de terrain
- 4) Assainissement collectif : présentation étude et chiffrage concernant la réhabilitation du système d'aération des boues de la STEP de Garanches
- 5) Contrat de chaleur renouvelable : recensement des projets communaux
- 6) Présentation du plan de lutte contre la prolifération du moustique tigre
- 7) Réutilisation du trop-plein du lavoir de Brouilly
- 8) Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats
- 9) Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à délibérer selon l'ordre du jour.

### **1) Désignation du secrétaire de séance :**

Madame le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2115 du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Marie-Claude FAYARD.

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29/11/2021 :**

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 novembre 2021 appelle des observations.

Aucun conseiller ne se manifestant pour prendre la parole, Madame le Maire soumet ce procès-verbal au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021.

### **3) Acquisition de terrain**

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée en section B sous le n° 449, pour une surface de 2 000 m<sup>2</sup>, située à ODENAS (69460) lieudit « Pierreux », et appartenant à la SCEV du Château de Pierreux.

Elle précise que cette acquisition permettra d'agrandir le parking situé le long de la route de Charentay, afin de faciliter le stationnement des véhicules près de la salle des fêtes et des équipements sportifs lors de manifestations importantes comme la fête du paradis ou la brocante.

Elle indique à l'assemblée que la SCEV du Château de Pierreux, propriétaire, est prête à céder cette parcelle de terrain à la Commune au prix de 7,5 €/m<sup>2</sup>.

Elle ajoute que tous les frais afférents à la vente seront à la charge de la Commune.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle de terrain pour l'agrandissement du parking situé le long de la route de Charentay.

Le Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'accord en date du 17 janvier 2022 de la SCEV du Château de Pierreux, propriétaire, de céder à la Commune une partie de la parcelle de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 449 sise lieudit « Pierreux » à ODENAS d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup>, au prix de 15 000 € ;

Considérant l'opportunité pour la Commune de se porter acquéreur de cette parcelle dans la perspective d'agrandir le parking situé le long de la route de Charentay ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- APPROUVE l'acquisition susvisée d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section B sous le n° 449, d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup>, au prix de 15 000 € (quinze mille euros) appartenant à la SCEV du Château de Pierreux ;
- DIT que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la Commune ;

- PRÉCISE que la dépense correspondant au prix de ladite acquisition, majoré des frais de bornage et d'actes prévisibles, sera imputée sur l'article 2112 du chapitre 21 du budget principal 2022 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents y afférents ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **4) Assainissement collectif : présentation étude et chiffrage concernant la réhabilitation du système d'aération des boues de la STEP de Garanches**

Monsieur Bernard PHILIPPE présente au Conseil municipal l'étude et le chiffrage réalisés par la société SOGEDO pour le remplacement du pont-brosse de la STEP de Garanches qui connaît depuis plusieurs années des dysfonctionnements. Le pont-brosse est un système mécanique à axe horizontal qui aère les effluents en surface et les brasse.

Parmi les 3 systèmes d'aération proposés pour remplacer le pont-brosse et maintenir une qualité d'aération satisfaisante (réparation à l'identique, aérateur de type vis hélicoïdale et aérateur de type hydro-éjecteur inox), l'aérateur à vis hélicoïdale apparaît comme le système le plus performant et facile à mettre en œuvre : mécanisme à l'extérieur de l'eau plus accessible, plus économe en énergie électrique et demandant peu d'entretien. Au plan financier, cette opération représente un investissement d'environ 33 899 € (compris dépose du pont-brosse et installation du nouveau système d'aération).

Le Conseil municipal, après discussion, valide le système d'aération à vis hélicoïdale.

Prévoir de réparer le portail de la station d'épuration de Garanches par mesure de sécurité.

Monsieur Bernard PHILIPPE indique que le tunnel de sortie d'eau s'affaisse. Il convient de régler ce problème car c'est à cet endroit que sont effectuées les mesures des différents paramètres.

Il ajoute qu'il faudrait extraire plus régulièrement les boues de la STEP de Garanches et augmenter la fréquence d'évacuation de ces boues, la capacité du silo à boue étant limitée. Il précise que 30 m<sup>3</sup> environ de boues sont évacués chaque mois vers le STEU de Belleville suivant un agenda préétabli.

Il informe que la ZAC Lybertec à Belleville-en-Beaujolais accueillera, d'ici à 2023, une unité de méthanisation territoriale, pour recycler les boues des stations de traitement des eaux usées du secteur.

Il prévoit de contacter la société SOGEDO pour avoir des précisions sur la canalisation à reprendre route de Creigne.

Il rappelle enfin qu'un diagnostic précis et complet du réseau d'assainissement est à réaliser pour répondre aux exigences réglementaires. Ce diagnostic permettra notamment à la collectivité d'avoir une meilleure connaissance des ouvrages constitutifs (réseau et unités de traitement) et analyser l'état structurel, de déterminer l'origine des eaux claires parasites et de les réduire, en particulier celles d'origine pluviale. Cette étude peut être subventionnée par l'Agence de l'eau.

Il propose de demander aux entreprises consultées en 2021 de réactualiser leurs devis.

Monsieur Bernard PHILIPPE informe que le cours d'eau du Sancillon, obstrué, est sorti de son lit et a inondé une partie du terrain de la STEP du Mont Brouilly. Il a immédiatement contacté le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) qui est venu constater sur place et se chargera d'établir un dossier pour en informer la Police de l'eau.

Les brigades natures ont été depuis détachées par le SMRB pour nettoyer le lit du ruisseau (arbres retirés). Le Sancillon est depuis retourné dans son lit.

Il est rappelé que les propriétaires riverains doivent assurer l'entretien régulier de la rivière pour la partie

se trouvant sur leur terrain. Le terrain bordant l'autre côté du Sancillon appartient à la famille PORCHERON et est exploité par Madame COTTON. Madame Marine BONNET se charge d'informer l'exploitante.

### **5) Contrat de chaleur renouvelable : recensement des projets communaux**

Monsieur François BERTIN fait part au Conseil municipal de sa rencontre en mairie avec Monsieur Paolino CHANTRAINE, économiste de flux à la CCSB. Ce dernier est chargé de recenser les projets communaux (bois-énergie, géothermie et solaire thermique) dans les 3 ans à venir, pour la mise en œuvre d'un contrat de chaleur renouvelable proposé par l'ADEME. Ce contrat permet de financer les conseils et les investissements.

Le Conseil municipal propose d'intégrer dans le contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME, le projet de remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois énergie sur la mairie.

Monsieur François BERTIN évoque le problème des bâtiments de l'école et de la mairie qui souffrent d'un manque d'isolation. Une réflexion plus approfondie devra être menée sur ces bâtiments.

### **6) Présentation du plan de lutte contre la prolifération du moustique tigre**

Madame Marine BONNET précise qu'elle a suivi une formation sur le moustique tigre en octobre 2021. Elle projette sur vidéoprojecteur une présentation synthétique du plan de lutte contre la prolifération du moustique tigre :

- Le moustique tigre, originaire d'Asie du Sud-Est, est aujourd'hui présent dans 100 pays sur 5 continents ;
- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche et par sa très petite taille ;
- C'est un insecte très résistant ;
- C'est un insecte pollinisateur (il se nourrit du nectar des fleurs) ;
- Il se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance) ;
- Il est vecteur de maladies bien connues Outre-Mer. Il transmet les virus de la dengue, du chikungunya et de Zika. Ce sont les femelles qui piquent ;
- La femelle du moustique tigre pond des œufs dans un milieu humide.
- Il prolifère donc dans toutes sortes de récipients et réservoirs où l'eau stagne : les coupelles de pots de fleurs, les gouttières, les pneus usagés, ...
- Il existe différents moyens de lutter contre le moustique-tigre :
  1. Favoriser le développement des prédateurs des moustiques (poissons, grenouilles, insectes comme les libellules, ...)
  2. Moyen physique : gestion des eaux stagnantes, installation de plantes anti moustiques comme la lavande, la citronnelle, le géranium, le basilic, le romarin, ...
  3. Lutte chimique : utilisation de produits larvicides et insecticides (nocifs pour la biodiversité).
- La Commune est compétente pour lutter contre le moustique tigre. C'est elle qui décide des actions à mener (priorité est donnée aux méthodes physiques).

Une information sur le moustique tigre sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

### **7) Réutilisation du trop-plein du lavoir de Brouilly**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de Monsieur Claude GEOFFRAY pour récupérer l'eau du trop-plein du lavoir de Brouilly.

L'idée est de recréer une réserve d'eau en contrebas du mur de la route départementale sur la parcelle A 161. Des vestiges de cette réserve existent avec un passage voûté d'une part et un bec d'écoulement correspondant à une canalisation passant sous la route mais détruite avec le temps.

De ce premier bassin, récupérant le trop-plein, une canalisation conduira l'eau dans le pré des moutons, parcelle A 141, avec un petit bassin pour les abreuver. Puis cette eau terminera sa course dans une serve et une zone humide au milieu du pré.

La traversée de la route départementale se ferait en tuyau de faible diamètre renforcé et à ses frais.

Monsieur François BERTIN propose de réaliser une enquête de voisinage. Il se charge de contacter Monsieur VIORNERY Georges à ce sujet.

Le Conseil municipal donne, sous réserve des résultats de l'enquête, un accord de principe sur ces travaux, Madame la Maire intéressée par l'affaire s'étant abstenue.

## **8) Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats**

- ❖ Réunion du SYDER du 30/11/2021 (Rapporteur : Monsieur Michel TRICHARD) :
  - ◆ La durée d'amortissement d'une borne IRVE est de 15 ans.
  - ◆ Vote du coefficient de répercussion 2021 définitif et du coefficient provisoire 2022.
  - ◆ Application des pénalités de retard aux entreprises dans le cadre de marchés.
  - ◆ La commune de SAINT-PIERRE-LA-PALUD, adhérente au SYDER, a entrepris des travaux de rénovation de la toiture de sa salle des fêtes et installé des panneaux photovoltaïques avec l'aide du SYDER. La commune, au titre de ces travaux, a obtenu une subvention dans le cadre du plan France Relance (CRTE), qui va être reversée au SYDER, porteur du projet pour son compte.
- ❖ Réunion de la commission Patrimoine le 13/01/2022 (rapporteur : Monsieur François BERTIN) : les membres de la commission ont visité la buvette des boules. Il est décidé de ne pas agrandir la buvette mais de la rafraîchir.  
Il est prévu une extension du local technique avec la création d'un auvent (charpente bois, tuiles) pour stocker le matériel.

Les travaux pour la pose des abat-sons de l'église par l'entreprise HORN sont achevés.

La prochaine réunion du jury pour le projet de création d'une halle ouverte aura lieu le 08/02/2022 à 14H30 (ouverture des offres et esquisses).

## **9) Questions diverses**

- ❖ Commerce multiservices : Monsieur COSSON a signalé des fuites dans le plafond du local, probablement dues à un problème d'écoulement des eaux usées. La régie BERTRAND-DEPAGNEUX sera contactée pour signaler ce problème. Voir également sous l'avancée de l'immeuble (parking en surface fermé par de la rubalise).
- ❖ Zone artisanale : Monsieur François BERTIN a rencontré l'entreprise ECOVIGNE. Il rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec les services de la DDT pour proposer une modification de zonage pour l'aménagement d'une zone d'activité (échange de terrains entre zones). Ce dossier est en cours d'étude.
- ❖ Projet d'aménagement d'un parc arboré : il est proposé de présenter ce projet en réunion publique (à programmer au printemps).
- ❖ PanneauPocket : Monsieur Bernard PHILIPPE rappelle que la Commune a souscrit un abonnement à l'application PanneauPocket. Prévoir de distribuer le flyer dans les boîtes aux lettres.
- ❖ Déchets : Le nouveau guide du tri des déchets, avec le livret anti-gaspi, sera prochainement distribué par nos soins dans les boîtes aux lettres.  
Avec les nouvelles consignes de tri, les conteneurs jaunes vont pouvoir accueillir davantage de déchets plastiques et métalliques. Sur le terrain, cela suppose de disposer de conteneurs plus grands ou semi-enterrés pour éviter le dépôt des déchets à côté des conteneurs.  
Monsieur Bernard PHILIPPE évoque le problème d'approvisionnement et de coût pour les conteneurs semi-enterrés.
- ❖ Poteau incendie : le devis pour le remplacement du poteau incendie rue de la jardinière a été signé

en novembre 2021. Il n'a toujours pas été posé.

Monsieur Bernard PHILIPPE souhaite rencontrer un responsable de SUEZ pour régler différents points.

- ❖ Vente terrain lieudit « Mas Vincent » : Madame le Maire fait part de sa rencontre avec Madame Marie-Claude BURDIN qui souhaite vendre le terrain situé à côté du parking de la structure EAJE La Galipette. Il pourrait être opportun pour la Commune d'acheter une bande de terrain pour protéger les populations dites vulnérables (ici les enfants séjournant à La Galipette) lors de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Monsieur Julien RUET propose de se renseigner sur les distances de sécurité à respecter suivant les produits de traitement.

- ❖ Distribution aux conseillers présents du livre « Aux enfants d'ODENAS morts pour la Patrie » écrit par Monsieur Daniel PERRIER.
- ❖ Un repas sera offert et porté à domicile le samedi 19 février 2022 après-midi aux personnes de 70 ans et plus et leurs conjoints (repas confectionné par le restaurateur Didier BEROUJON et une pâtisserie par le boulanger Cyrille TERRIER).

**Prochaines réunions :**

- Commission Voirie et Sécurité le 26/01/2022 à 18H00 en Mairie ;
- Commission Finances le 07/03/2022 à 20H00 en Mairie (préparation des budgets).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 22H50.

Le Maire,  
Evelyne GEOFFRAY



Le Secrétaire de séance,  
Marie-Claude FAYARD